
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Note d'information

4 août 2004

Rapport de l'Ontario College of Family Physicians

Le 23 avril 2004, l'Ontario College of Family Physicians (OCFP) a publié un examen complet des études épidémiologiques sur les pesticides. Cet examen a relié les pesticides à diverses maladies et concluait que les enfants sont particulièrement vulnérables aux pesticides.

À la lumière de l'intérêt public souligné dans ce rapport, l'Agence de réglementation des pesticides (ARLA) de Santé Canada a préparé le présent document pour aider la population canadienne à mieux comprendre comment la santé humaine et l'environnement sont pris en compte par le système de réglementation des pesticides du Canada. L'ARLA est l'agence réglementaire fédérale responsable de la réglementation des pesticides au Canada.

Réglementation des pesticides au Canada

Les pesticides sont strictement réglementés au Canada. Avant qu'un produit ne puisse être homologué pour utilisation, il doit faire l'objet d'une évaluation scientifique exhaustive et rigoureuse afin de s'assurer qu'il ne présente pas de risque inacceptable pour la santé humaine ni pour l'environnement et qu'il soit efficace lorsqu'il est utilisé à la plus faible dose possible. Si l'évaluation n'indique pas qu'un produit puisse être utilisé de manière sécuritaire, il n'est pas homologué au Canada. À l'heure actuelle, tous les pesticides homologués avant 1995 sont réévalués en utilisant les méthodes scientifiques d'évaluation de risques les plus modernes afin de s'assurer que leur utilisation continue d'être sécuritaire et efficace.

L'évaluation des risques pour la santé humaine étudie le potentiel à court et à long terme qu'a un pesticide de causer des effets néfastes sur la santé comme le cancer, les malformations et la perturbation endocrinienne. Toutes les sources et les voies (orale, cutanée, respiratoire) d'exposition potentielle sont évaluées, notamment l'exposition par les aliments, l'eau potable et l'exposition par contact avec des surfaces traitées comme la pelouse et les jardins. En outre, l'exposition professionnelle, qu'elle ait lieu pendant ou après l'application du pesticide, est particulièrement prise en compte.

Les pesticides sont seulement homologués si, d'après les recherches scientifiques, il existe une marge de sécurité suffisamment grande entre la quantité de pesticides auxquelles les personnes sont exposées et la dose la plus élevée qui n'entraîne pas d'effets.

Le rapport de l'OCFP souligne que certaines sous-populations comme les enfants et les femmes enceintes peuvent être plus sensibles aux effets potentiels des pesticides. C'est pourquoi les évaluations de l'ARLA comprennent l'application de facteurs de sécurité supplémentaires afin de s'assurer que les sous-populations les plus sensibles soient protégées. Par exemple, l'ARLA



accorde une attention spéciale à l'exposition des enfants et à leurs caractéristiques physiologiques uniques, afin de prendre compte de certains facteurs comme leurs comportements uniques, leur régime alimentaire différent et leur plus faible poids corporel.

Méthodes scientifiques pour comprendre les risques liés aux pesticides

Le rapport de l'OCFP est un examen d'études épidémiologiques choisies dans les publications scientifique. Il existe bon nombre d'études publiées de ce genre qui suggèrent la possibilité ou non d'une association entre les effets néfastes sur la santé et l'exposition aux pesticides. Les auteurs du rapport reconnaissent que les études épidémiologiques sont difficiles à interpréter en raison des biais et des variables confusionnelle qui rendent très difficile l'établissement ou l'élimination définitive de liens entre l'exposition aux pesticides et les effets. Par exemple, d'autres effets chimiques ou physiques sur l'environnement sont généralement observés en même temps que les expositions à des pesticides et à des biais dans les expositions rapportées par les participants à l'étude peuvent affecter les résultats. Il est difficile, sans une méthode réelle de calcul de l'exposition, d'évaluer quels pesticides pourraient être responsables d'un effet néfaste sur la santé.

Lors de la détermination de l'admissibilité d'un pesticide, les scientifiques de l'ARLA examinent de façon critique la totalité de la base de données scientifiques sur les matières actives de pesticides et leurs préparations commerciales, notamment les types d'études comprises dans le rapport de l'OCFP. Lorsqu'une nouvelle étude est publiée, l'ARLA l'examine afin d'évaluer si des mesures réglementaires supplémentaires sont nécessaires concernant les pesticides mentionnés dans l'étude.

À l'heure actuelle, beaucoup de renseignements soumis à l'ARLA dans le cadre des évaluations des risques présentés par les pesticides sont protégés comme renseignements commerciaux confidentiels en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. La population aura accès aux données utilisées pour prendre des décisions concernant l'homologation des pesticides en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Lutte antiparasitaire responsable

L'ARLA est d'accord avec la recommandation émise dans le rapport de l'OCFP, à savoir que la population canadienne peut et devrait chercher des occasions de réduire au minimum leur exposition aux pesticides et la dépendance vis-à-vis de l'emploi des ceux-ci. Ainsi, l'ARLA est en faveur des pratiques de lutte intégrée (LI). La LI est une approche qui combine des outils de lutte biologique, culturale, physique et chimique contre les organismes nuisibles afin que les bienfaits apportés par la lutte antiparasitaire soient maximisés et que les risques sanitaires et environnementaux soient réduits au minimum.

Si la population canadienne décide d'utiliser des pesticides, elle devrait les utiliser seulement pour leur usage prévu et homologué et en suivant le mode d'emploi sur l'étiquette. Le mode d'emploi inscrit sur l'étiquette précise les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. L'ARLA est également d'accord pour dire qu'afin de prévenir les accidents, les pesticides doivent toujours être entreposés hors de la portée des enfants.



L'ARLA travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux au Plan d'action pour les pesticides en milieu urbain, lequel comprend la Stratégie pour des pelouses saines (www.healthylawns.net). Ce site Web fournit des renseignements sur les approches en matière de LI pour l'entretien des pelouses et des jardins. L'ARLA distribue également bon nombre de publications, dont les feuillets de renseignements, qui donnent des renseignements sur l'utilisation sécuritaire des pesticides et sur la lutte contre les organismes nuisibles communs les plus répandus dans les maisons et les jardins suivant les principes de la LI. On peut les trouver à la page des feuillets de renseignements au www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/, à la section Utilisation judicieuse des pesticides.

Besoin de plus amples renseignements?

Les liens suivants dans le site de l'ARLA fournissent plus de renseignements sur les sujets discutés dans le présent document.

Processus d'évaluation des risques :

Fiche technique sur la réglementation des pesticides au Canada

www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/pdf/fact/fs_pestreg-f.pdf

ou en format HTML : www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/aboutpmra/about-f.html

Les priorités en matière de santé infantile à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (SPN2002-01)

www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/pdf/spn/spn2002-01-f.pdf

Cadre décisionnel pour l'évaluation et la gestion des risques à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (SPN2000-01)

www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/pdf/spn/spn2000-01-f.pdf

Lutte antiparasitaire responsable :

Stratégie pour des pelouses saines

www.healthylawns.net

Feuillets de renseignements

www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/consum/pnotes-f.html

Plan d'action pour les pesticides en milieu urbain

www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/pdf/hlawns/hl-ActionPlan-f.pdf

